

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ****SEANCE EN DATE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Présents : 64****Votants : 72****Pouvoirs : 8 (cf. liste annexe)****Secrétaire de séance : Philippe BERNARD****Date de la convocation du Conseil de Communauté : 18 septembre 2025****Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle multi-activités d'Arlanc.**

Délibération n°12

RESTITUTION DES GÎTES TOURISTIQUES DE BEURIÈRES ET DORANGES

Monsieur le Président rappelle que les gîtes touristiques situés à Beurières et Doranges sont gérés par la ALF par le biais d'un bail emphytéotique lui confiant l'aménagement et la gestion de ceux-ci. Cela a permis à la communauté de communes de transformer les bâtiments communaux en gîtes touristiques et de lancer l'activité.

Le bail de 30 ans expirera le 31 juillet 2026. À ce jour, les gîtes ont un fonctionnement excédentaire. Les gérants sont des employés communaux. Ils assurent l'accueil et le ménage. Conscientes que l'efficacité des gîtes tient dans une gestion de proximité, les communes et la CC ALF ont convenu ensemble de restituer lesdits gîtes aux communes.

Et, afin de gérer la saison touristique et d'accompagner au mieux les communes dans la transition, la CC ALF a également convenu avec elles une restitution au 1^{er} janvier 2026. Ainsi celles-ci bénéficieront de l'appui technique et administratif de la Communauté de communes durant le 1^{er} semestre 2026.

Il a été convenu avec les communes de Doranges et Beurières que la CC ALF assurera :

- un appui administratif (prise de contact gîtes de France, modèle délibération, tarifs...);
- une visite à l'automne des services techniques pour faire le point sur les maintenances et travaux éventuels ;
- une prise de délibérations de la CC ALF et de la commune pour acter la restitution ;

Il a été convenu avec la commune de **Doranges** que la CC ALF s'engagera sur les travaux et achats programmés et prévus dans l'enveloppe budgétaire d'ALF pour :

- des travaux d'étanchéité du gîte (2025) : 7 488 € ;
- la reprise du tuilage (2026) (enveloppe du service bâtiment) ;
- Achat d'un clic-clac et d'un aspirateur : 493 €.

Il a été convenu avec la commune de **Beurières** que la CC ALF s'engagera sur les travaux et achats programmés et prévus dans l'enveloppe budgétaire d'ALF :

Achat d'un matelas et de couettes (2025) : 912 €.

AR Prefecture

063-200070761-20250925-2025_25_09_12-DE
Reçu le 03/10/2025



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à la majorité (69 voix « pour », 3 abstentions, 0 vote « contre ») décide :

- d'approuver la restitution des gîtes touristiques aux communes de Beurières et Doranges dans le cadre de la fin des baux emphytéotiques ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.



Pour extrait conforme,
Le Président,
Daniel FORESTIER

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le 6 octobre 2025